



Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

États financiers

2000-2001

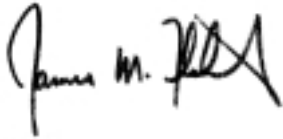
**À l'honorable
Hilary M. Weston
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario**

Votre Honneur,

Le soussigné a le plaisir de présenter à Votre Honneur les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2001, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "James M. Flaherty". The signature is stylized with a large initial "J" and a prominent "F".

L'honorable James M. Flaherty
Toronto, septembre 2001

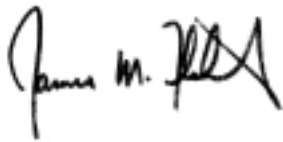
Rapport du ministre des Finances

C'est avec plaisir que je présente les Comptes publics de la province de l'Ontario de 2000-2001 pour l'exercice clos le 31 mars 2001.

Pour en faciliter la lecture, l'organisation et le contenu des Comptes publics sont décrits dans le Guide d'interprétation des comptes publics à la page vii du présent volume.

Nous serons heureux de recevoir toute observation ou demande de renseignements, qui doivent être adressées au Bureau du contrôleur, ministère des Finances.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "James M. Flaherty". The signature is stylized with a large, looped initial "F" and a long, sweeping underline.

L'honorable James M. Flaherty
Toronto, septembre 2001

Table des matières

	Page
Guide d'interprétation des comptes publics	viii
Sources de renseignements supplémentaires	ix
Introduction	xi
ÉTATS FINANCIERS	
Énoncé de responsabilité des états financiers	3
Rapport du vérificateur	4
Résumé des principales conventions comptables	5
État des recettes, des dépenses et de la dette nette	10
État de la situation financière	11
État des flux de trésorerie	12
Notes complémentaires aux états financiers	13
Annexes aux états financiers	27

Guide d'interprétation des comptes publics

Présentation des comptes publics

Les Comptes publics de la province de l'Ontario de 2000-2001 sont constitués des états financiers et de trois volumes :

Le volume 1 contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des dépenses ainsi que les salaires des cadres supérieurs de la fonction publique de l'Ontario.

Sources de renseignements supplémentaires

Rapport annuel de la province de l'Ontario

Le gouvernement prépare un rapport annuel qui présente les principaux éléments financiers et économiques de la dernière année et qui fait état des résultats obtenus en fonction des objectifs fixés dans le budget. Le rapport inclut une version sommaire des états financiers. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Pour en obtenir une version électronique, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Pour en obtenir une version électronique, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes des programmes de dépenses des ministères, qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée législative, en vertu de la *Loi de crédits*. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto.

Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario

Tous les ans, dans la foulée du budget de l'Ontario et de la publication du Budget des dépenses, chaque ministère produit un plan d'activités. Chaque plan comprend un rapport annuel soulignant les réalisations du ministère au cours de l'année écoulée, les prévisions pour l'année à venir, les mesures de rendement qui ont été établies et la façon dont les résultats seront mesurés. On y trouve également un résumé des dépenses de l'exercice précédent. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Pour en obtenir une version électronique, il suffit de visiter <http://www.gov.on.ca/MBS/french/mbs/businessplans.html>.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

Introduction

Les états financiers de la province de l'Ontario comprennent ce qui suit :

- l'énoncé de responsabilité du gouvernement pour l'établissement des états financiers et pour le maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne;
- le rapport du vérificateur provincial sur les états financiers;
- le résumé des principales conventions comptables, qui présente les conventions comptables suivies dans les présents états financiers pour la comptabilisation et la divulgation des activités financières de la province;
- l'état des recettes, des dépenses et de la dette nette, qui présente les recettes provenant des impôts et d'autres sources, déduction faite des dépenses engagées pendant l'exercice;
- l'état de la situation financière, qui présente les dettes relatives aux opérations antérieures qui doivent être remboursées par prélèvement sur les ressources futures, déduction faite des ressources financières qui peuvent servir au remboursement de dettes ou à la prestation de services publics futurs;
- l'état des flux de trésorerie, qui indique les ressources financières affectées pendant l'exercice aux opérations et les sources de financement dont dispose la province pour les opérations;
- les notes complémentaires et annexes aux états financiers, qui font partie des états financiers et donnent des explications et renseignements complémentaires sur les soldes figurant dans les différents états.

Méthode de comptabilité publique

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada.

Comptabilité des états financiers et du budget - comptabilité d'exercice modifiée

Dans la comptabilité d'exercice modifiée, les opérations financières sont comptabilisées au moment où elles se produisent et non lorsque les opérations d'encaissement ou de décaissement ont lieu. Elle consiste à tenir compte des recettes lorsqu'elles sont gagnées, de l'actif financier lorsqu'il est acquis, et des dépenses lorsqu'elles sont engagées.

Contrôle des crédits - comptabilité de caisse modifiée

Les prévisions de dépenses à l'intention de l'Assemblée législative sont préparées selon une méthode de comptabilité qui diffère de celle utilisée pour dresser les états financiers. La méthode de comptabilité de caisse modifiée est utilisée dans les volumes 1 et 3 des Comptes publics de l'Ontario pour la comptabilisation des dépenses autorisées par l'Assemblée législative.

Dans la comptabilité de caisse, les recettes sont comptabilisées quand elles font l'objet d'un encaissement et les dépenses sont imputées aux résultats au moment de l'émission du chèque ou du décaissement. La méthode de caisse utilisée par la province est modifiée afin de prévoir un délai supplémentaire de 30 jours pour le règlement des biens et des services reçus au cours de l'exercice qui vient de se terminer et pour certaines opérations non en espèces.

États financiers

Énoncé de responsabilité des états financiers

Les états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada. Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les documents financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial de l'Ontario et son rapport suit.

Le sous-ministre,



Robert Christie
31 juillet 2001

Le sous-ministre adjoint,



Gabriel F. Sékaly
31 juillet 2001

Le contrôleur provincial,



Robert Siddall, CA
31 juillet 2001



Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la province de l'Ontario au 31 mars 2001 ainsi que les états des recettes, des dépenses et de la dette nette, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la vérification des comptes publics*, je déclare également qu'à mon avis, ces principes comptables ont été appliqués, à tous égards importants, selon une méthode comptable uniforme avec celle de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
31 juillet 2001

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erik Peters'.

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada.

Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organisations qui doivent rendre compte quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit à un ministre du gouvernement, soit directement à l'Assemblée législative, et qui sont la propriété du gouvernement ou qui sont sous son contrôle. Toutes ces organisations qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des recettes, des dépenses, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars ou ii) des sources extérieures de recettes, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces organismes figure à l'annexe 6. Les activités de tous les autres organismes sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables. Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement pour le compte d'autres parties sont exclues de l'entité comptable. On trouvera à la note complémentaire 11 des renseignements sur les fiducies administrées par le gouvernement.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exclusion des entreprises publiques, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les sociétés de la Couronne, les conseils et commissions qui, i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales, ii) ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et (iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux recettes provenant de sources extérieures à l'entité comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises publiques. Leurs éléments d'actif net cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'Investissement dans les entreprises publiques dans l'État de la situation financière, et leur revenu net cumulé est présenté sous forme de poste séparé à l'État des recettes, des dépenses et de la dette nette.

Un statut spécial en matière d'information financière est accordé à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), un organisme du gouvernement. Les états financiers présentent l'incidence nette de l'excédent des recettes de la SFIÉO par rapport à ses dépenses comme suit : Diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs. Ils présentent son passif non capitalisé comme une Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs dans l'État des recettes, des dépenses et de la dette nette. Cette pratique comptable fait partie de la structure mise en place en vertu de la loi afin d'assurer que les recettes de la SFIÉO proviennent uniquement des consommateurs du secteur de l'électricité et non des contribuables, et que ces recettes peuvent être affectées uniquement au service et au remboursement de la dette de la SFIÉO. On trouvera plus de renseignements à ce sujet à la note 4.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ainsi que cela peut se produire lorsqu'on se sert d'un montant estimatif.

Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à la rente constituée, à l'impôt sur le revenu des particuliers, à l'impôt sur les sociétés, aux frais de restructuration et à la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité.

La rente constituée donne lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison des différences éventuelles entre la croissance économique prévue et réelle, et des répercussions sur les impôts à percevoir. Les frais de restructuration sont incertains parce que les dépenses réelles, engagées dans le transfert et la restructuration de certains programmes et services, peuvent diverger des estimations initiales des coûts prévus.

L'incertitude relative à la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité s'explique par les nombreuses estimations et hypothèses qui ont été faites au sujet du désendettement futur. En outre, certaines indemnités futures restent à déterminer.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels elles se rapportent. Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les recettes qui seront acquises dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme d'éléments de passif.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les subventions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les dépenses sont autorisées et au cours de laquelle toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et lorsqu'il est possible de faire une prévision raisonnable du montant.

Les dépenses afférentes aux régimes de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises par les employés au cours de l'exercice, l'intérêt sur la charge au titre des prestations de retraite moins l'actif du régime de retraite et l'amortissement de la part des gains ou pertes actuariels du gouvernement moins les cotisations des employés. Le coût estimatif de la part du gouvernement résultant des modifications apportées aux régimes relativement aux services passés est imputé au poste des dépenses de l'exercice au cours duquel le régime est modifié.

Pour les contrats importants de location-acquisition passés par la province, un montant équivalent à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une dépense lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation découlant du bail.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend les obligations envers les entreprises publiques.

Emprunts contractés aux fins de la province et aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité

Les emprunts comprennent les bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

L'intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province et aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; et v) le revenu en intérêt sur les placements et les prêts.

La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les bénéfices ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Régimes de retraite

Le passif découlant des régimes de retraite comprend la valeur des prestations de retraite attribuées aux services rendus par les employés actuels et les anciens employés, les gains et pertes actuariels non amortis, les divers rajustements pour des éléments tels que les différences entre la date de fin d'exercice des différents régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province, les gains et pertes actuariels non utilisés et les accroissements des coûts attribuables aux partenaires des régimes plutôt qu'à la province, moins l'actif découlant des régimes.

Le passif découlant des régimes de retraite est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des fonctionnaires et autres hypothèses sous-jacentes. Des gains et des pertes s'ensuivent en cas de résultats des régimes différents des prévisions, ou en cas de révision des hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen d'années de service non écoulées des participants.

Actif financier

L'actif financier comprend l'encaisse et les créances de la province sur des tiers résultant d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les biens-fonds à vendre sont déclarés en fonction du coût ou de la valeur de réalisation nette, selon le chiffre le plus bas. On inclut dans le coût les frais d'acquisition, les impôts fonciers, les frais d'aménagement, l'intérêt capitalisé et les frais d'administration, déduction faite du loyer provisoire net du bien-fonds et des dépenses s'y rattachant.

L'investissement dans les entreprises publiques représente les éléments d'actif net des entreprises publiques comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, telle que le décrivent les Principes de consolidation.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont inscrits à la date où ils sont consentis selon leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est inscrit au poste des dépenses à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux recettes pendant la durée du prêt.

Immobilisation matérielle

En 1997, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a autorisé des normes comptables pour l'immobilisation matérielle des gouvernements. La province n'a pas encore procédé à la mise en oeuvre de ces normes. En mai 2001, le Conseil a publié une déclaration de principes relativement au modèle de présentation de l'information financière des gouvernements, qui inclut des modifications proposées aux normes de présentation de l'information financière pour l'immobilisation matérielle. Ces modifications feraient en sorte que l'immobilisation matérielle serait comptabilisée dans l'État de la situation financière.

En décembre 1999, la province a remis sur pied la Commission ontarienne de révision des pratiques financières et lui a demandé entre autres de revoir la façon dont la province comptabilise l'immobilisation matérielle. Dans son rapport, *Élever la barre : Responsabilité accrue envers la population de l'Ontario*, publié en mai 2001, la Commission recommande que le gouvernement entreprenne immédiatement de recueillir l'information nécessaire en vue de l'adoption des normes actuelles du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour la présentation de l'information financière relative à l'immobilisation matérielle. Le gouvernement a l'intention de poursuivre la mise en oeuvre de ces normes et il commencera en établissant un cadre de référence et les processus nécessaires pour appuyer l'adoption des normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Entre-temps, à l'exception des entreprises publiques qui capitalisent l'actif acheté ou construit, la province continue à imputer le plein coût de l'immobilisation matérielle au fonctionnement dans l'année d'achat ou de construction. L'immobilisation matérielle des entreprises publiques se trouve dans l'État de la situation financière, Investissement dans les entreprises publiques.

Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie qui ont été versés au Trésor figurent au poste des Autres éléments de passif de l'État de la situation financière.

Province de l'Ontario

État des recettes, des dépenses et de la dette nette

	Budget ¹ 2001	Chiffres réels 2001	Chiffres réels 2000
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)			
Recettes (annexe 1)			
Impôt sur le revenu des particuliers	17 530	18 624	17 617
Taxe de vente au détail	13 400	13 735	12 879
Impôt sur les sociétés	8 765	9 200	8 095
Impôt-santé des employeurs	3 320	3 424	3 118
Taxes sur l'essence et les carburants	2 925	2 820	2 819
Autres impôts	1 383	1 479	1 353
Total des recettes fiscales	47 323	49 282	45 881
Gouvernement du Canada	6 032	6 129	5 885
Revenu des investissements dans les entreprises publiques (annexe 7)	3 423	4 000	3 708
Autres recettes	5 282	5 271	7 457
	62 060	64 682	62 931
Dépenses (annexes 2 et 3)			
Santé	22 279	22 993	22 006
Éducation et formation	10 751	10 609	11 971
Services sociaux	9 254	9 602	9 483
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 940	8 896	8 977
Environnement, ressources et développement économique	4 545	4 767	5 172
Justice	2 475	2 502	2 312
Administration générale	2 296	1 304	1 085
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (note 3)	520	520	520
Provision pour le secteur de l'électricité (note 4)		408	383
	61 060	61 601	61 909
Réserve	1 000		
Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs (note 4)		244	(354)
Excédent	0	3 325	668
Solde à la fin de l'exercice			
Dette provinciale nette		110 634	113 715
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs (note 4)		19 790	19 787
Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs		130 424	133 502

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

¹ Plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2001 conformément au budget de l'Ontario de 2000.

Province de l'Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2001	2000
Passif		
Créditeurs et charges à payer (annexe 4)	10 829	12 354
Emprunts contractés aux fins de la province (notes 1, 2)	105 793	106 137
Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (note 3)	8 885	8 885
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario (note 5)	2 482	2 812
Régimes de retraite (note 6)	2 914	4 846
Autres éléments de passif (note 7)	2 264	1 820
Provision pour le secteur de l'électricité (note 4)	791	383
	133 958	137 237
Actif financier		
Encaisse et placements temporaires (note 8)	5 920	6 882
Débiteurs (annexe 5)	3 825	3 480
Autres prêts en cours	615	633
Autres éléments d'actif	408	409
Biens-fonds à vendre	112	210
Investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	12 444	11 908
	23 324	23 522
Dette provinciale nette	110 634	113 715
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs (note 4)	19 790	19 787
Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs	130 424	133 502

Passif éventuel (note 9) et engagements (note 10)

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2001	2000
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	3 325	668
Redressements pour :		
Revenu des investissements dans les entreprises publiques (annexe 7)	(4 000)	(3 708)
Montants remis par les entreprises publiques (annexe 7)	3 464	2 456
Augmentation (Diminution) du passif pour les régimes de retraite	(1 932)	(1 582)
Augmentation (Diminution) du passif pour les créiteurs et charges à payer	(1 525)	921
Augmentation de la provision pour le secteur de l'électricité (note 4)	408	383
Autres postes	(28)	3 665
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de fonctionnement	(288)	2 803
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) investissements		
Investissement dans Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.		(8 885)
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement		
Emprunts contractés aux fins de la province	10 002	10 145
Dette remboursée aux fins de la province	(10 346)	(9 141)
Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité		8 885
Augmentation (Diminution) des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	(330)	295
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement	(674)	10 184
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie	(962)	4 102
Trésorerie au début de l'exercice	6 882	2 780
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 920	6 882

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

(tous les tableaux sont en millions de dollars)

1. Emprunts contractés aux fins de la province

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux pour financer ses déficits et refinancer la dette arrivée à échéance. Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette en cours de la province, selon les devises, exprimée en dollars canadiens.

Emprunts contractés aux fins de la province							2001	2000
Au 31 mars							Total	Total
Devise ¹	Dollar canadien	Dollar améric.	Yens japon.	Marks allem.	Francs franç.	Autres devises ²		
Exercice financier exigible								
2001								11 465 \$
2002	7 065 \$	1 770	1 778	-	-	469	11 082 \$	7 896
2003	4 196	6 332	192	-	-	886	11 606	11 621
2004	6 321	156	243	1 246	-	249	8 215	7 461
2005	6 911	1 405	701	-	-	847	9 864	9 506
2006	8 056	4 768	676	-	-	46	13 546	-
1-5 ans	32 549	14 431	3 590	1 246	-	2 497	54 313	47 949
6-10 ans	18 723	1 989	1 659	-	1 709	207	24 287	30 401
11-15 ans	5 795	-	-	-	-	-	5 795	7 570
16-20 ans	1 873	-	-	-	-	-	1 873	1 255
21-25 ans	6 033	-	-	-	-	-	6 033	4 600
26-50 ans ³	13 492	-	-	-	-	-	13 492	14 362
Total⁴	78 465 \$	16 420	5 249	1 246	1 709	2 704	105 793 \$	106 137 \$
Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs ¹ au 31 mars sur les emprunts ci-dessus sont :								
2001	8,51 %	8,10 %	6,73 %	7,57 %	6,18 %	6,64 %	8,27 %	
2000	8,80 %	8,23 %	6,63 %	6,97 %	6,12 %	7,16 %		8,46 %

¹ Les soldes et les taux d'intérêt ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats d'instruments dérivés, comme indiqué à la note 2 (Gestion du risque et instruments financiers dérivés).

² Les autres devises comprennent : le dollar australien, l'euro, le drachme, le florin néerlandais, la couronne norvégienne, le dollar néo-zélandais, la livre sterling et le franc suisse.

³ L'échéance la plus longue est le 1^{er} mars 2045.

⁴ Le total des emprunts en devises étrangères était de 27,3 milliards de dollars au 31 mars 2001 (31,0 milliards de dollars en 2000). De ce montant, 25,3 milliards de dollars, soit 92,7 %, étaient entièrement couverts par rapport au dollar canadien (29,3 milliards de dollars, soit 94,4 % en 2000).

États financiers 2000-2001

Emprunts contractés aux fins de la province		
Au 31 mars	2001	2000
Dettes payables à :		
Investisseurs publics	76 929 \$	76 405 \$
Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario	11 535	12 252
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 442	10 369
Régime de retraite des fonctionnaires	3 446	3 535
Régime de retraite du SEFPO	1 637	1 679
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 147	1 181
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	569	622
Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie	81	86
Régime de retraite de Ryerson	7	8
Total des emprunts contractés aux fins de la province	105 793 \$	106 137 \$

La juste valeur des émissions vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre des parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur en ayant recours à des flux monétaires actualisés et d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation, ainsi que du montant et du calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

Les emprunts contractés aux fins de la province au 31 mars 2001, évalués à leur juste valeur, sont estimés à 121,2 milliards de dollars (119,2 milliards de dollars en 2000). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 105,8 milliards de dollars (106,1 milliards de dollars en 2000), en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise, et en raison de la fluctuation des taux de change. La juste valeur des emprunts ne tient pas compte de l'impact des contrats d'instruments dérivés qui s'y rapportent.

2. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Pour être en mesure d'emprunter de la manière la plus économique possible, la province émet des instruments d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Cette participation aux marchés financiers mondiaux comporte certains risques. Par conséquent, la province a recours à des stratégies de gestion prudente du risque et se conforme à de stricts critères en matière de risque. La province a recours à une diversité de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Parmi les instruments dérivés utilisés par la province figurent les échanges de taux d'intérêt et de devises, les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé et les contrats d'options.

Le risque de change est le risque que les frais de service de la dette et les paiements de principal varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de réduire le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. La politique actuelle de la province limite la position non couverte de change à 5 % des emprunts contractés aux fins de la province, des emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité et des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario. À la fin de l'exercice, 1,7 % (1,4 % en 2000) de cette dette était dans une position non couverte, la plupart du risque de change étant en dollars américains.

Le risque de révision des taux d'intérêt est le risque que court la province relativement aux fluctuations des taux d'intérêt au cours d'une période de 12 mois. Il s'agit de la somme du risque découlant des emprunts à taux flottant (moins les réserves de liquidités) et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance, comme pourcentage des emprunts contractés aux fins de la province, des emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité et des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario. La province est limitée à un risque de révision des taux d'intérêt de 25 % des éléments de passif ci-dessus. Pour l'exercice 2000-2001, le risque de révision des taux d'intérêt a été en moyenne de 12,28 % (14,26 % en 2000). Au 31 mars 2001, le risque de révision des taux d'intérêt était de 9,7 % (9,9 % en 2000).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités [soit l'encaisse et les placements temporaires (note 8)] à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme sources de liquidités pour éventualités.

États financiers 2000-2001

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2001, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés								2001	2000
Au 31 mars									
Échéance au cours de l'exercice financier	2002	2003	2004	2005	2006	6-10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Échanges :									
Taux d'intérêt	5 127 \$	10 017	1 355	3 931	7 990	10 441	1 496	40 357 \$	41 888 \$
Crédit croisé	6 297	8 037	3 682	4 268	6 093	5 068	-	33 445	38 089
Autres ¹	1 859	-	-	-	-	-	-	1 859	1 473
Total	13 283	18 054	5 037	8 199	14 083	15 509	1 496	75 661 \$	81 450 \$

¹ Les autres instruments dérivés comprennent les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisé, les contrats à marge fixe, les options (devises et obligations) ainsi que les contrats de garantie de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2001.

Risque de crédit des instruments dérivés		
Au 31 mars		
	2001	2000
Risque de crédit brut ¹	4 899	3 674
Moins : conventions de positionnement ²	(2 002)	(1 995)
Risque de crédit net³	2 897 \$	1 679 \$

¹ Le risque de crédit brut inclut le risque de crédit lié aux échanges, aux contrats d'options, aux contrats à terme normalisé, aux contrats de garantie de taux d'intérêt et aux contrats de change à terme.

² Les dates de règlement des contrats ne coïncident pas. Dans le cadre des conventions de positionnement, on utilise les formules et les modalités généralement admises, qui ont été élaborées par la International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

³ Selon les définitions de la ISDA, le risque total à l'égard des contreparties qui devaient des fonds à la province représentait 4 899 millions de dollars (3 674 millions de dollars en 2000) et le risque total à l'égard des fonds que la province devait à des contreparties représentait 3 590 millions de dollars (3 283 millions de dollars en 2000), soit un actif total net non réalisé de 1 309 millions de dollars (391 millions de dollars en 2000). Ce montant de 3 590 millions de dollars est constitué d'une perte provinciale non réalisée de 1 588 millions de dollars (1 288 millions de dollars en 2000) découlant des montants que la province devait à des contreparties, qui n'ont pas été compensés par des montants que des contreparties devaient à la province. Le montant ci-dessus de 2 002 millions de dollars au titre des conventions de positionnement ne comprend donc pas ces éléments.

La province limite le risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant des conventions de positionnement avec pour ainsi dire toutes ses contreparties, ce qui lui permet de respecter ses contrats dérivés, sur une base nette, en cas de défaut d'une contrepartie.

La province gère également son risque de crédit en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit et de risque et en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité. Toutes les contreparties avec lesquelles la province fait des échanges ont une cote de solvabilité de « BBB+ » ou supérieure. À la fin de l'exercice, 84 % (81 % en 2000) de la valeur nominale des échanges en cours mettaient en cause des établissements financiers dont la cote était de « AA- » ou supérieure. Pour les opérations sur le marché monétaire et de contrats de change, les contreparties ont généralement au moins une moyenne de R1 selon la Dominion Bond Rating Service ou un classement A-1 selon Standard and Poor's ou P-1 selon Moody's.

Au 31 mars 2001, les plus importantes concentrations de risque de crédit de la province étaient associées à deux contreparties dont la cote était de « A+ » ou supérieure, chacune représentant plus de 10 % du risque de crédit net. Si la province se retrouvait dans l'obligation de remplacer tous ces contrats d'échange avec ces deux contreparties, il lui en coûterait des sommes nettes de 1 378 millions de dollars et de 449 millions de dollars, respectivement.

3. Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité

Les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité représentent des emprunts de 8,9 milliards de dollars (8,9 milliards de dollars en 2000) payables à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Ces emprunts portent intérêt au taux de 5,85 %, payable tous les mois, et viennent à échéance entre 2039 et 2041.

Le 1^{er} avril 1999, conformément à la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, Ontario Hydro est devenue la SFIÉO. À la même date, les unités fonctionnelles respectives (incluant l'actif, le passif, le personnel ainsi que les droits et obligations de l'ancienne société Ontario Hydro) ont été transférées à Ontario Power Generation Inc. (OPG), à Hydro One Inc. (HOI), à leurs filiales et à la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), en échange d'une dette payable à la SFIÉO. Le même jour, la province a assumé des emprunts de 8,9 milliards de dollars payables à la SFIÉO, en échange d'une participation financière de 5,1 milliards de dollars et de 3,8 milliards de dollars dans OPG et HOI respectivement. L'intérêt de la province pour ces emprunts s'est élevé à 520 millions de dollars pour cet exercice (520 millions de dollars en 2000).

4. Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs

Le 1^{er} avril 1999, la SFIÉO a pris en charge environ 38,1 milliards de dollars de dette de l'ancienne société Ontario Hydro. La SFIÉO a reçu des effets à payer de la province, d'OPG, de HOI et de la SIGMÉ d'un montant total de 17,2 milliards de dollars, ainsi que d'autres éléments d'actif de 1,5 milliard de dollars. La différence, soit environ 19,4 milliards de dollars, considérée comme la « dette insurmontable » aux fins des états financiers, est le montant de la dette et d'autres éléments de passif de la SFIÉO dont le service et le remboursement ne peuvent raisonnablement être assurés dans un marché de l'électricité concurrentiel. Cette dette insurmontable fait partie de l'État de la situation financière - Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs.

Dettes insurmontables découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs		
Au 31 mars	2001	2000
Solde au début de l'exercice	19 787 \$	19 433 \$
Redressement en cours d'exercice à la suite du transfert de fonds de roulement à OPG et à HOI	247	--
Solde rajusté	20 034	19 433
Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs (voir tableau ci-après)	244	(354)
Solde à la fin de l'exercice	19 790 \$	19 787 \$

Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, les recettes de la SFIÉO sont appliquées pour couvrir les frais de fonctionnement et de remboursement des emprunts. Le gouvernement a adopté un plan à long terme afin de rembourser les emprunts de la SFIÉO à même le secteur de l'électricité. Une structure législative a été mise en place pour s'assurer que les recettes de la SFIÉO proviennent uniquement du secteur de l'électricité et non des contribuables, qu'elles peuvent être affectées uniquement au service et au remboursement de la dette de la SFIÉO et que ces recettes ne peuvent être utilisées par la province.

En vertu de son plan à long terme, le gouvernement entend rembourser les obligations de la SFIÉO à partir de fonds provenant des sources suivantes :

- Des effets à recevoir de la province, d'une valeur de 8,9 milliards de dollars (8,9 milliards de dollars en 2000); de OPG, d'une valeur de 3,3 milliards de dollars (3,4 milliards de dollars en 2000); de HOI, d'une valeur de 3,4 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars en 2000); et de la SIGMÉ, d'une valeur de 78 millions de dollars (78 millions de dollars en 2000), pour un total de 15,7 milliards de dollars (17,2 milliards de dollars en 2000).
- Des paiements tenant lieu de revenu de société, d'impôt foncier et d'impôt sur le capital effectués par OPG, HOI et les services municipaux d'électricité, qui se sont élevés à 988 millions de dollars pour l'exercice (889 millions de dollars en 2000).
- Une redevance pour le remboursement de la dette, que doivent verser les consommateurs pour l'électricité qu'ils utilisent. Elle n'a pas encore été mise en oeuvre puisque le marché de l'électricité n'est pas encore soumis à la concurrence. Avant que cela ne se produise, la SFIÉO a reçu un montant de 748 millions de dollars (172 millions de dollars en 2000) pour l'exercice, à titre de revenu résiduel des recettes communes. OPG gère ces recettes communes, qui proviennent des consommateurs d'électricité. Elles sont versées à OPG, à HOI et à la SIGMÉ et le solde est remis à la SFIÉO.
- Une provision pour le secteur de l'électricité, qui prévoit l'affectation au remboursement de la dette de la SFIÉO des recettes nettes combinées des sociétés OPG et HOI qui sont supérieures aux frais d'intérêt de 520 millions de dollars (520 millions de dollars en 2000) sur les investissements de la province dans le secteur de l'électricité. En 2000-2001, les recettes nettes des sociétés OPG et HOI se sont élevées respectivement à 542 millions de dollars (512 millions de dollars en 2000) et à 386 millions de dollars (391 millions de dollars en 2000). Par conséquent, la provision pour le secteur de l'électricité a augmenté de 408 millions de dollars pour l'exercice et atteint 791 millions de dollars (383 millions de dollars en 2000).

D'après le plan à long terme du gouvernement, on peut raisonnablement s'attendre à ce que les obligations de la SFIÉO aient été acquittées entre 2010 et 2017.

L'excédent des recettes par rapport aux dépenses de la SFIÉO pour l'exercice clos le 31 mars 2001 est comptabilisé dans l'État des recettes, des dépenses et de la dette nette, Diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs, et il comprend ce qui suit :

Recettes et dépenses de la SFIÉO pour l'exercice clos le 31 mars	2001	2000
Recettes		
Paiements tenant lieu d'impôt	988 \$	889 \$
Revenu résiduel des recettes communes	748	172
Recettes excédentaires du secteur de l'électricité	408	383
Intérêt	1 070	1 118
Ventes d'électricité et autres	722	768
	3 936	3 330
Dépenses		
Intérêt	2 671	2 785
Achats d'électricité et autres	1 021	1 099
	3 692 \$	3 884 \$
		(554)
Redressement en raison de la comptabilisation des recettes provenant des paiements tenant lieu d'impôt selon la méthode d'exercice		200
Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs	244 \$	(354) \$

Voir le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario pour les états financiers complets de la SFIÉO.

5. Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario

La Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) accepte les dépôts du grand public, du gouvernement et d'autres organismes publics. Ces dépôts font partie du Trésor et représentent un passif direct pour la province. L'Office ontarien de financement exploite la CEO en tant qu'agent du ministre des Finances.

6. Régimes de retraite

Passif découlant des régimes de retraite		
Au 31 mars	2001	2000
Obligation au titre des prestations de retraite	74 221 \$	68 228 \$
Moins : actif net des caisses de retraite	(90 950)	(81 688)
Redressements (voir ci-après)	9 613	8 361
Gains actuariels non amortis	10 030	9 945
Passif découlant des régimes de retraite	2 914 \$	4 846 \$

Les redressements qui ont été effectués pour ce qui est du tableau ci-dessus visaient :

- i) les montants déclarés par les régimes de retraite au 31 décembre et non à la fin de l'exercice de la province, le 31 mars;
- ii) les gains actuariels nets et les coûts d'amélioration des régimes qui sont attribuables aux partenaires aux régimes et non à la province;
- iii) les cotisations aux régimes de retraite à verser par la province, qui sont comptabilisées dans l'actif des régimes de retraite.

Charge de retraite (recettes)		
Pour l'exercice clos le 31 mars	2001	2000
Charge au titre des prestations de retraite	1 865 \$	1 922 \$
Amortissement des gains actuariels	(1 182)	(1 091)
Cotisations salariales	(767)	(852)
Intérêt	(904)	(507)
Total des charges de retraite (recettes)	(988) \$	(528) \$

Les gains actuariels sont amortis sur une période allant de 12 à 14 ans. Selon les hypothèses les plus probables du gouvernement, le taux d'inflation futur servant aux calculs relatifs aux régimes de retraite est de 2,5 %.

Généralités

Le gouvernement provincial répond de plusieurs régimes de retraite. Les plus importants sont le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Ces trois régimes de retraite sont des régimes à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants et le gouvernement provincial versent aux régimes des cotisations égales qui représentent de sept à neuf pour cent du salaire des participants.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi. Ces

évaluations, effectuées au moins tous les trois ans, sont basées sur des estimations plus prudentes que les hypothèses annuelles les plus probables utilisées aux fins des états financiers. En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les gains et les pertes postérieurs au 1^{er} janvier 1993, établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi, doivent être partagés à parts égales entre les partenaires.

Par ailleurs, la province s'est engagée à effectuer des versements supplémentaires sur une période de 40 ans afin d'éliminer le passif non capitalisé des trois régimes constaté par les évaluations légales du 1^{er} janvier 1990. Le passif non capitalisé du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite des fonctionnaires a été éliminé. Le passif non capitalisé du Régime de retraite du SEFPO a diminué pour passer à 97 millions de dollars au 31 mars 2001 (135 millions de dollars en 2000).

Au cours de l'exercice, le gouvernement a pris la décision de modifier le Régime de retraite des fonctionnaires pour rendre les participants admissibles au programme Facteur 80 du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2002, réduire les cotisations des participants au Régime et du gouvernement de 4 % du salaire annuel du 1^{er} août 2000 au 30 novembre 2002, et éliminer définitivement la déduction s'appliquant aux participants recevant une pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Cette modification entraîne des coûts des prestations au titre des services passés de 64 millions de dollars qui sont inclus dans les charges de retraite de 2000-2001.

Autres régimes

La province tient des comptes auprès du Trésor pour des caisses de retraite et d'autres prestations connexes relativement à la Caisse de retraite des juges provinciaux et au Compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres. Les obligations en matière de prestations de retraite à ces fonds se chiffrent à 390 millions de dollars (380 millions de dollars en 2000) et sont comprises au poste des Autres éléments de passif.

7. Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif comprennent les recettes reportées, les régimes de retraite et les prestations connexes décrites à la note 6, les fonds grevés d'affectations d'origine externe et divers autres éléments de passif.

Autres éléments de passif	2001	2000
Au 31 mars		
Recettes reportées :		
Transferts fédéraux	953 \$	568 \$
Immatriculation et permis de conduire	200	173
Autres	153	149
Total des recettes reportées	1 306	890
Fonds	958	930
Autres éléments de passif	2 264 \$	1 820 \$

Recettes reportées - Transferts fédéraux						Total des transferts reçus
Recettes constatées						
Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	2001	2002	2003	2004	
Supplément - TCSPS 1999-2000	755 \$	378	190	—	—	1 323 \$
Supplément - TCSPS 2000-2001	—	379	190	191	192	952
Fiducie pour le financement des appareils médicaux	—	190	190	—	—	380
Total	755 \$	947	570	191	192	2 655 \$

Les suppléments accordés aux termes du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et la Fiducie pour le financement des appareils médicaux sont des transferts fédéraux reçus ayant pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs périodes comptables. Ils sont donc constatés par la province sous forme de recettes au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral. Ces transferts fédéraux ont été affectés aux dépenses de santé, y compris aux subventions accordées aux hôpitaux pour l'achat d'appareils médicaux.

La province offre l'immatriculation des véhicules pour deux ans ainsi que le renouvellement des permis de conduire pour plusieurs années (jusqu'à cinq ans). Les montants reçus en raison de ces options sont inscrits comme des recettes pour la période de validité de l'immatriculation ou du permis de conduire.

8. Encaisse et placements temporaires

Encaisse et placements temporaires		
Au 31 mars	2001	2000
Encaisse	(944) \$	(886) \$
Placements temporaires	5 654	8 217
Plus : actif acheté dans le cadre des engagements de revente	1 778	1 770
Moins : actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	(568)	(2 219)
	6 864	7 768
Total de l'encaisse et des placements temporaires	5 920 \$	6 882 \$

La juste valeur des placements temporaires, incluant les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 6,9 milliards de dollars au 31 mars 2001 (7,8 milliards de dollars en 2000). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des instruments du marché monétaire et en obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties, par laquelle l'acheteur s'engage à revendre un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties, par laquelle le vendeur s'engage à racheter un titre à un prix et à une date déterminés.

9. Passif éventuel

Obligations garanties par la province					
au 31 mars	2001	2001	2001	2000	2000
	Maximum autorisé	En cours	Provision	En cours	Provision
Déventures, obligations et billets de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	19 371 \$	19 371 \$	—	21 691 \$	—
Prêts garantis	3 034	2 816	532	2 804	697 \$
Autres	75		—	19	—
Total	22 480 \$	22 187 \$	532 \$	24 514 \$	697 \$

La provision pour les prêts garantis a été établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Régime de prêts aux étudiants et étudiantes de l'Ontario et fait partie des charges à payer pour les paiements de transfert (annexe 4).

Garanties provinciales accordées à l'égard de la SFIÉO

Au cours de l'exercice, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) a versé à la province des droits de 157 millions de dollars (194 millions de dollars en 2000) pour la garantie de la dette.

Logement social - Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, directement ou indirectement, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2001, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 10,4 milliards de dollars (10,4 milliards de dollars en 2000). Étant donné que les subventions de fonctionnement sont suffisantes pour que les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 73 s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrat, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

10. Engagements

La nature des activités du gouvernement mène à de longs contrats et des obligations de plusieurs années. Les engagements majeurs pouvant être raisonnablement estimés sont résumés ainsi :

Engagements		
Au 31 mars	2001	2000
Paielements de transfert	7 240 \$	3 188 \$
Locations à bail	891	887
Contrats de construction	1 665	435
Autres	2 424	1 821
Total des engagements	12 220 \$	6 331 \$

Le tableau suivant offre un sommaire de l'information présentée précédemment concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations en vertu des engagements à chaque exercice, de 2002 à 2006 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2007 et subséquemment.

Tableau des paiements minimums					
Au 31 mars					
Paielements minimums exigés en :	Paielements de transfert	Locations	Contrats de construction	Autres	Total
2002	654 \$	188 \$	1 508 \$	1 576 \$	3 926 \$
2003	538	159	111	336	1 144
2004	428	110	19	191	748
2005	444	84	12	61	601
2006	393	57	8	49	507
2007 et par la suite	4 783	293	7	211	5 294
Total	7 240 \$	891 \$	1 665 \$	2 424 \$	12 220 \$

11. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des comptes en fiducie sous administration est fournie ci-dessous.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail		
Au 31 décembre	2000	1999
Actif	11 395 \$	10 479 \$
Passif	17 070	16 881
Passif non capitalisé	(5 675)	(6 402)
Recettes	3 880	3 833
Dépenses	3 153	2 929
Excédent	727	904
Modification des conventions comptables	-	(208)
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	(6 402)	(7 098)
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	(5 675) \$	(6 402) \$

Autres fonds en fiducie

Au 31 mars 2001

	Actif	Passif	Solde du fonds/ (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 017 \$	965 \$	52 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	28 \$	92 \$	(64) \$

Au 31 décembre 2000	Actif	Passif	Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts	29 \$	14 \$	15 \$

Les plus récents états financiers des comptes en fiducie sous administration d'une certaine importance sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

12. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2001.

Annexes aux états financiers

	Page
Annexe 1 Recettes	29
Annexe 2 Dépenses	30
Annexe 3 Dépenses par ministère	31
Annexe 4 Crédoeurs et charges à payer	32
Annexe 5 Débiteurs	32
Annexe 6 Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement	33
Annexe 7 Investissement dans les entreprises publiques	34

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Recettes

	Budget 2001	Chiffres réels 2001	Chiffres réels 2000
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	17 530	18 624	17 617
Taxe de vente au détail	13 400	13 735	12 879
Impôt sur les sociétés	8 765	9 200	8 095
Impôt-santé des employeurs	3 320	3 424	3 118
Taxe sur l'essence	2 260	2 172	2 154
Taxe sur les carburants	665	648	665
Droits de cession immobilière	580	642	565
Taxe sur le tabac	510	504	481
Autres	293	333	307
	47 323	49 282	45 881
Gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	4 100	4 138	3 967
Suppléments - TCSPS	757	757	755
Logement social	533	541	466
Fiducie pour le financement des appareils médicaux	-	190	-
Accord sur les services sociaux dispensés aux Indiens	114	131	85
Expansion du bilinguisme	64	64	65
Aide à l'emploi pour les personnes handicapées	66	63	65
Aide aux étudiantes et étudiants	171	40	170
Autres	227	205	312
	6 032	6 129	5 885
Revenu des investissements dans les entreprises publiques (annexe 7)			
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc. (note 4)	795	928	903
Autres	2 628	3 072	2 805
	3 423	4 000	3 708
Autres			
Remaniement des services locaux	1 572	1 432	1 678
Vente de l'autoroute	-	-	1 616
Droits de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules	920	929	911
Ventes et locations	790	637	517
Autres droits et permis	670	660	667
Recettes de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	530	525	539
Recettes du marché indépendant de l'électricité	-	344	314
Redevances	240	235	345
Divers	560	509	870
	5 282	5 271	7 457
Total des recettes	62 060	64 682	62 931

Province de l'Ontario

Annexe 2 : Dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2001	2000
Traitements et salaires	3 525	3 415
Avantages sociaux	631	553
Régimes de retraite (note 6)	(988)	(528)
Transports et communications	327	296
Services	2 620	2 566
Fournitures et matériel	597	662
Acquisition/Construction de biens immobiliers	1 121	1 300
Paievements de transfert	43 432	43 532
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 896	8 977
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (note 3)	520	520
Provision pour le secteur de l'électricité (note 4)	408	383
Restructuration	31	211
Autres opérations	481	22
Total des dépenses	61 601	61 909

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Dépenses par ministère

	Budget 2001	Chiffres réels 2001	Chiffres réels 2000
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)			
Ministère			
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	526	635	348
Procureur général	946	999	908
Commission de régie interne	121	116	154
Affaires civiques	79	77	95
Services sociaux et communautaires	7 524	7 634	7 532
Services aux consommateurs et aux entreprises	146	155	134
Services correctionnels	747	688	687
Développement économique et Commerce	99	81	92
Éducation	8 031	7 965	8 024
Régime de retraite des enseignantes et enseignants (note 6)	(711)	(779)	(363)
Énergie, Sciences et Technologie	241	550	1 085
Environnement	223	212	335
Bureaux du corps exécutif	22	21	19
Finances	1 527	1 414	1 076
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 940	8 896	8 977
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (note 3)	520	520	520
Provision pour le secteur de l'électricité (note 4)	-	408	383
Santé et Soins de longue durée	22 279	22 993	22 001
Affaires intergouvernementales	5	4	4
Travail	100	104	101
Secrétariat du Conseil de gestion	1 475	238	248
Régimes de retraite des fonctionnaires/du SEFPO (note 6)	(248)	(209)	(165)
Affaires municipales et Logement	1 646	1 792	1 655
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	24	21	22
Richesses naturelles	459	482	556
Développement du Nord et Mines	547	425	334
Office des affaires francophones	4	4	3
Solliciteur général	864	911	816
Tourisme, Culture et Loisirs	477	392	598
Formation, Collèges et Universités	3 431	3 423	4 313
Transports	1 336	1 429	1 417
Économies de fin d'exercice ¹	(320)		
Total des dépenses	61 060	61 601	61 909

¹ Aux fins du budget, ce poste n'a pas été imputé à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2001	2000
Paiements de transfert	3 514	5 112
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	3 420	3 360
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 375	1 409
Restructuration	1 237	1 457
Autres	1 097	834
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	106	130
Couverture reportée	80	52
Total des créditeurs et charges à payer	10 829	12 354

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Débiteurs

Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2001	2000
Taxes	3 390	2 786
Paiements de transfert ¹	1 774	1 694
Autres débiteurs	432	393
Remaniement des services locaux	602	665
	6 198	5 538
Moins : provision pour créances douteuses ¹	(2 468)	(2 214)
	3 730	3 324
Gouvernement du Canada	95	156
Total des débiteurs	3 825	3 480

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 769 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (832 millions de dollars en 2000) et de 865 millions de dollars du Programme de soutien aux étudiants (727 millions de dollars en 2000). La provision pour créances douteuses comprend une provision de 698 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (745 millions de dollars en 2000) et de 735 millions de dollars pour le soutien aux étudiants (618 millions de dollars en 2000).

Province de l'Ontario

Annexe 6 : Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)	Richesses naturelles
Hydro One Inc. (HOI)	Énergie, Sciences et Technologie
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	Services aux consommateurs et aux entreprises
Commission des parcs du Niagara (CPN)	Tourisme, Culture et Loisirs
Agence ontarienne des eaux (AOE)	Environnement
Société de développement de l'Ontario (SDO)	Développement économique et Commerce
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) ²	Secrétariat du Conseil de gestion
Commission de transport Ontario Northland (CTON)	Développement du Nord et Mines
Ontario Power Generation Inc. (OPG)	Énergie, Sciences et Technologie
Autres organismes du gouvernement	
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	Énergie, Sciences et Technologie
Aide juridique Ontario	Procureur général
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (PCCUT)	Tourisme, Culture et Loisirs
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVOntario)	Formation, Collèges et Universités
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)	Finances
Office ontarien de financement	Finances
Société de logement de l'Ontario	Affaires municipales et Logement
Société d'exploitation de la Place Ontario	Tourisme, Culture et Loisirs
Société immobilière de l'Ontario	Secrétariat du Conseil de gestion
Centre des sciences de l'Ontario	Tourisme, Culture et Loisirs
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Loisirs
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Loisirs
Régie des transports en commun de la région de Toronto (Réseau GO)	Transports

¹ Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes de la Couronne figurent aux Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

² Le 1^{er} avril 2000, la Société des loteries de l'Ontario et la Société des casinos de l'Ontario ont été fusionnées pour former la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

	AFPA		HOI	LCBO	CPN
Pour l'exercice clos (en millions de dollars)	31 mars 2001	31 décembre 2000		31 mars 2001	31 octobre 2000
Actif					
Encaisse et placements temporaires	2	-		48	10
Débiteurs	4	589		16	3
Stocks	-	65		261	5
Charges payées d'avance	-	-		6	-
Placements à long terme	-	-		-	-
Immobilisations	2	8 519		187	121
Autres éléments d'actif	2	824		-	-
Total de l'actif	10	9 997		518	139
Passif					
Emprunts bancaires	-	24		-	-
Créditeurs	-	372		232	10
Dividendes à verser	-	-		-	-
Billets à payer	-	-		-	-
Recettes reportées	1	130		-	-
Passif à long terme	-	4 510		-	-
Autres éléments de passif	1	961		-	-
Total du passif	2	5 997		232	10
Actif net	8	4 000		286	129
Recettes					
Recettes tirées des opérations	22	2 995		2 736	77
Transferts provenant du gouvernement	-	-		-	-
Total des recettes	22	2 995		2 736	77
Dépenses					
Dépenses des opérations	22	2 617		1 859	72
Impôts provinciaux	-	-		-	-
Total des dépenses	22	2 617		1 859	72
Bénéfice net (perte nette)		378		877	5
Actif net - Début de l'exercice	8	3 979		259	123
Paiements provenant du (destinés au) Trésor	-	(357)		(850)	1
Actif net	8	4 000		286	129

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

AOE	SDO	SLJO	CTON	OPG		
31 décembre 2000	31 mars 2001	31 mars 2001	31 décembre 2000	31 décembre 2000	Redressements ¹	Total
136	10	466	-	900	(251)	1 321
25	-	44	31	1 020	(113)	1 619
-	-	-	10	517	(36)	822
-	-	35	-	-	-	41
65	12	-	-	-	(1)	76
9	-	1 216	248	12 932	(8)	23 226
3	-	165	128	1 422	312	2 856
238	22	1 926	417	16 791	(97)	29 961
-	-	-	13	-	(17)	20
23	3	290	22	1 704	(228)	2 428
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	150	(50)	100
-	-	8	-	-	(28)	111
1	-	44	70	3 423	(113)	7 935
8	-	36	52	5 697	168	6 923
32	3	378	157	10 974	(268)	17 517
206	19	1 548	260	5 817	171	12 444
118	15	5 425	143	5 978	45	17 554
-	-	-	13	-	-	13
118	15	5 425	156	5 978	45	17 567
119	5	3 164	154	5 373	182	13 567
-	-	367	-	-	(367)	-
119	5	3 531	154	5 373	(185)	13 567
(1)	10	1 894	2	605	230	4 000
207	46	1 533	197	5 524	32	11 908
-	(37)	(1 879)	61	(312)	(91)	(3 464)
206	19	1 548	260	5 817	171	12 444

¹ Les montants sont rajustés pour les entreprises publiques affichant une fin d'exercice autre que le 31 mars. Ces rajustements comprennent 63 millions de dollars et (8) millions de dollars pour OPG et HOI respectivement. Après redressement, le revenu net pour l'exercice clos le 31 mars 2001 des sociétés OPG et HOI, dont l'exercice se termine le 31 décembre, est de 542 millions de dollars et de 386 millions de dollars respectivement.

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière au sein du parc Algonquin.

Hydro One Inc. (HOI)

Les activités principales de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie de alcools de l'Ontario (LCBO)

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Commission des parcs du Niagara (CPN)

La commission veille à l'entretien, à la préservation et à l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake, ainsi que leurs environs.

Agence ontarienne des eaux (AOE)

L'agence aide les municipalités à améliorer l'efficacité des services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et elle encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Elle est également chargée du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode de recouvrement des coûts.

Société de développement de l'Ontario (SDO)

La province a décidé de mettre fin aux programmes de prêt, de participation au capital et de garantie des sociétés de développement et de réduire progressivement leurs activités. On a comme objectif principal dans le cadre de cette réduction progressive des activités de veiller à ce que la réalisation des éléments d'actif et le règlement des dettes se fassent de façon ordonnée afin de maximiser la réalisation des éléments d'actif et de réduire les effets négatifs pour les clients.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)

Le 1^{er} avril 2000, la Société des loteries de l'Ontario et la Société des casinos de l'Ontario ont été fusionnées pour former la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Pour le compte de la province de l'Ontario, la société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos à des fins de bienfaisance et des machines à sous installées dans 13 hippodromes de la province.

Commission de transport Ontario Northland (CTON)

La commission fournit des services de transport par rail, par autocar, par traversier et par avion ainsi que des services de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Ce document est publié en français et en anglais. On peut obtenir l'une ou l'autre de ces versions par la poste en écrivant au service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8 ou en téléphonant au (416) 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (interurbains sans frais). On peut aller en chercher des exemplaires à la librairie de Publications Ontario, située au 880, rue Bay, Toronto. On peut aussi accéder au document par voie électronique en visitant le site Web du ministère des Finances à : www.gov.on.ca/FIN et en cliquant sur «Budget».

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be obtained by mail from Publications Ontario Mail Order, 50 Grosvenor Street, Toronto, Ontario, M7A 1N8; by calling (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938; or by visiting the Publications Ontario Bookstore at 880 Bay Street, Toronto. For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.gov.on.ca/FIN and click on "Budget".

